

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE AU TROISIÈME TRIMESTRE 2003 : *rotation du personnel en net repli*

.....
 •
 • **Au troisième trimestre 2003, la rotation du**
 • **personnel est en net repli dans les établis-**
 • **sements de 10 salariés ou plus. Après un**
 • **deuxième trimestre atone, entrées et sorties**
 • **d'emploi sont en diminution. Dans un**
 • **contexte économique en phase de rétablis-**
 • **sement, les embauches en CDD sont en**
 • **baisse, alors que les démissions sont en**
 • **légère hausse. Les licenciements écono-**
 • **miques augmentent dans le tertiaire, la**
 • **construction et surtout l'industrie. Les**
 • **licenciements pour un motif autre qu'éco-**
 • **nomique sont en baisse.**
 •
 • **Même si les jeunes de moins de 30 ans res-**
 • **tent majoritairement embauchés en CDD,**
 • **les recrutements en CDI sont en hausse ce**
 • **trimestre pour cette classe d'âge, ainsi que**
 • **pour leurs aînés de 30 à 49 ans.**
 •

Au troisième trimestre 2003, la rotation de la main-d'œuvre diminue nettement dans les établissements d'au moins 10 salariés. Le taux de rotation atteint 9,1 %, sous l'effet conjugué de la diminution des sorties et, surtout, des entrées (graphique 1). Reflétant l'atonie de la croissance économique qui prévaut depuis plus d'un an, le ralentissement se prolonge au troisième trimestre 2003 sur le marché du travail [1].

La rotation de la main-d'œuvre diminue dans chacun des trois grands secteurs d'activité : industrie, construction, tertiaire. Le repli est surtout net dans l'industrie, où les suppressions de postes s'accroissent au troisième trimestre 2003 [2]. Ce trimestre, les dif-

férences en matière d'embauches et de sorties d'emploi sont surtout nettes entre petits et grands établissements. Le solde entrées-sorties en emploi devient négatif dans les grands établissements, après une stabilité au trimestre précédent (graphique 3). Dans les établissements de 10 à 49 salariés, ce solde est positif dans les secteurs de la construction et du tertiaire, négatif dans l'industrie.

Le taux d'entrée baisse fortement. Cette diminution provient de celles des contrats à durée déterminés (CDD) dont la part dans les embauches passe de

66,1 % à 62,8 % au cours du troisième trimestre 2003. Dans l'industrie, la part des embauches en CDD augmente dans les petits établissements tandis qu'elle diminue dans les grands.

Les démissions sont en légère hausse ce trimestre (+ 0,3 point). Elles représentent 18,7 % des sorties. Elles augmentent plus fortement dans les grands établissements que dans les petits.

Les licenciements sont globalement stables. La hausse des licenciements économiques (+ 0,3 point)

Tableau 1
Entrée selon la nature du contrat et sortie selon les principaux motifs
dans les établissements de 10 salariés ou plus
Entrées et sorties diminuent dans chacun des trois secteurs d'activité

Données CVS en pourcentage

Taux pour 100 salariés présents en début de trimestre

	Établissements de 10 à 49 salariés				Établissements de 50 salariés ou plus				Ensemble des établissements			
	2002		2003		2002		2003		2002		2003	
	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3
Taux d'entrée	10,9	10,5	10,4	10,2	9,6	9,2	9,1	8,2	10,1	9,7	9,6	8,9
Industrie.....	5,9	5,8	6,2	5,7	4,3	4,1	4,0	3,2	4,7	4,5	4,6	3,7
Construction	5,8	5,9	6,0	5,6	4,3	4,5	4,0	3,8	5,2	5,3	5,2	4,9
Tertiaire	13,0	12,5	12,2	11,8	13,1	12,6	12,4	11,4	13,1	12,6	12,3	11,5
Part des contrats à durée déterminée dans les entrées												
Ensemble	57,1	57,2	60,7	58,3	68,0	68,3	69,6	66,1	63,6	64,2	66,1	62,8
Industrie.....	56,8	54,9	56,2	58,5	59,8	59,6	64,2	59,4	59,0	58,2	61,4	59,3
Construction	49,4	50,4	51,0	50,5	33,1	31,8	34,6	33,5	44,1	44,2	45,7	44,9
Tertiaire	57,2	57,7	61,5	58,0	70,1	70,9	71,1	68,2	64,9	65,9	67,3	64,1
Part des contrats à durée indéterminée dans les entrées												
Ensemble	32,7	31,8	30,0	32,3	23,2	23,2	21,6	21,7	27,1	26,5	24,9	25,9
Industrie.....	35,3	36,6	34,3	33,4	27,7	26,9	25,5	25,3	29,8	29,9	28,4	28,0
Construction	42,8	37,9	40,6	43,1	55,3	55,4	52,5	49,4	47,0	43,9	44,1	45,0
Tertiaire	32,2	30,9	29,1	32,2	21,8	21,8	20,5	20,4	26,0	25,4	23,7	25,1
Taux de sortie.....	10,7	10,4	10,1	10,1	9,5	9,5	9,1	8,8	9,9	9,8	9,5	9,3
Industrie.....	6,4	6,4	6,3	5,9	4,7	4,6	4,5	4,1	5,1	5,1	4,9	4,5
Construction	5,4	5,6	5,5	5,4	4,4	4,4	5,1	4,1	5,0	5,2	5,3	4,9
Tertiaire	12,5	12,2	11,9	11,6	12,8	12,7	12,1	11,7	12,7	12,5	12,0	11,7
Part des fins de contrat à durée déterminée dans les sorties												
Ensemble	45,5	46,0	46,3	46,3	56,9	58,3	57,8	55,5	52,6	53,6	53,7	51,7
Industrie.....	37,6	36,5	37,8	38,3	43,4	43,6	42,0	41,2	41,7	41,4	40,7	40,4
Construction	26,1	29,2	30,5	28,9	18,2	19,7	15,7	20,2	23,4	25,8	24,7	25,8
Tertiaire	47,6	48,0	48,4	48,2	60,7	62,0	62,4	59,4	55,7	56,7	56,9	54,9
Part des démissions dans les sorties												
Ensemble	26,0	25,2	25,7	25,7	15,8	14,8	13,8	14,4	19,8	18,7	18,4	18,7
Industrie.....	27,7	25,9	26,0	27,2	15,5	14,1	13,3	13,6	18,9	17,6	17,3	17,6
Construction	40,0	40,1	40,5	41,1	30,4	29,3	22,0	28,4	37,0	36,1	33,3	36,2
Tertiaire	25,0	24,1	24,7	24,7	15,4	14,7	13,8	14,2	19,2	18,3	18,0	18,3
Part des licenciements économiques dans les sorties												
Ensemble	2,1	2,5	2,5	2,8	1,6	1,6	1,9	2,1	1,8	1,9	2,1	2,4
Industrie.....	5,6	6,5	6,7	7,5	5,6	5,5	7,1	7,5	5,6	6,0	6,9	7,4
Construction	4,0	2,5	3,4	3,1	1,7	1,4	1,1	1,5	3,1	2,2	2,4	2,5
Tertiaire	1,5	1,9	1,9	2,3	0,8	0,8	0,8	1,0	1,1	1,2	1,2	1,5
Part des autres licenciements dans les sorties												
Ensemble	6,1	6,6	6,7	6,5	6,2	6,4	6,2	5,9	6,2	6,5	6,4	6,1
Industrie.....	9,5	8,6	10,0	9,5	9,1	9,5	9,2	8,3	9,2	9,3	9,5	8,5
Construction	12,0	11,6	11,1	10,5	18,1	16,6	12,1	14,9	14,2	13,3	11,7	11,7
Tertiaire	5,4	6,0	6,0	5,9	5,3	5,6	5,4	5,1	5,4	5,7	5,6	5,4
Taux de rotation.....	10,8	10,5	10,3	10,1	9,5	9,3	9,1	8,5	10,0	9,7	9,5	9,1
Industrie.....	6,2	6,1	6,2	5,8	4,5	4,4	4,3	3,6	4,9	4,8	4,7	4,1
Construction	5,6	5,8	5,7	5,5	4,3	4,5	4,6	3,9	5,1	5,2	5,3	4,9
Tertiaire	12,7	12,4	12,0	11,7	13,0	12,6	12,3	11,5	12,9	12,5	12,1	11,6

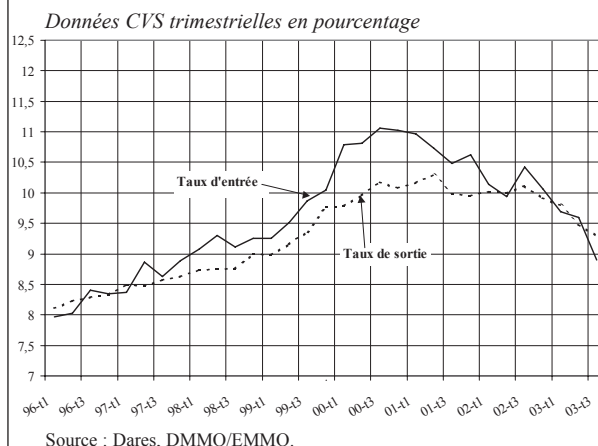
Note : les transferts entre établissements (pour les entrées et sorties), les départs à la retraite et les fins de période d'essai (pour les seules sorties) complètent ces parts. 60 % des entrées sont réalisées par les établissements de 50 salariés ou plus.

Source : Dares, DMMO/EMMO

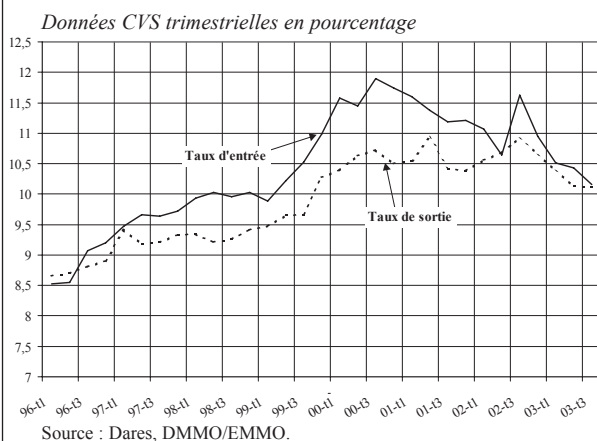
est compensée par une baisse des licenciements pour motif autre qu'économique (- 0,3 point). Seuls les petits établissements de la construction échappent à l'augmentation des licenciements économiques ce trimestre. Sur un an, les licenciements économiques sont en hausse sauf dans le secteur de la construction. Au cours du troisième trimestre 2003, les licenciements pour motif autre qu'économique reculent, passant de 6,4 % à 6,1 % des sorties. La diminution est nette dans l'industrie (- 1 point). Ce type de licenciement demeure élevé dans le secteur de la construction.

Marine Le Roux et Bruno Lutinier
(Dares).

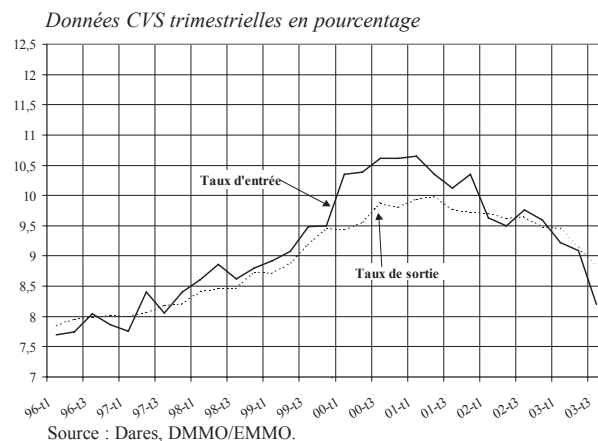
Graphique 1
Mouvements de main-d'oeuvre
dans les établissements de 10 salariés ou plus



Graphique 2
Mouvements de main-d'oeuvre
dans les établissements de 10 à 49 salariés



Graphique 3
Mouvements de main-d'oeuvre
dans les établissements de 50 salariés ou plus



Encadré 1

MÉTHODOLOGIE

Les données sur les mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus sont issues de deux sources statistiques distinctes :

- *La Déclaration mensuelle des Mouvements de Main-d'Œuvre (DMMO)* : chaque mois, les établissements de 50 salariés ou plus adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant le mois précédent.

- *L'Enquête sur les Mouvements de Main-d'Œuvre (EMMO)* : chaque trimestre, la Dares interroge, par sondage stratifié selon la zone d'emploi et le secteur, les établissements de 10 à 49 salariés à l'aide d'un questionnaire comparable au formulaire déclaratif. Au total, un peu plus d'un établissement sur cinq est interrogé.

Le champ est celui du secteur concurrentiel industriel et commercial, ce qui représente plus de 80 % du champ couvert par l'Unédic. Sont en particulier exclus les administrations publiques, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense Nationale et les établissements de travail temporaire. Les missions d'intérim ne sont pas prises en compte dans les mouvements de main-d'oeuvre.

Depuis le premier trimestre 1996, la Dares publie, à partir des deux sources, des résultats semestriels fusionnés sur l'ensemble des établissements de 10 salariés ou plus. À partir de 2001, les résultats sont publiés trimestriellement avec un éclairage particulier sur différents thèmes (ce trimestre, « les différences par âge » - voir encadré 2).

Le *taux de rotation* est la demi-somme du taux d'entrée et du taux de sortie. Pour un trimestre donné, le *taux d'entrée* (respectivement de sortie) est le rapport du nombre total des entrées (respectivement des sorties) du trimestre à l'effectif de début de trimestre.

La *part des CDD dans les entrées* (tableaux 1 et A) est définie comme le rapport entre les entrées en CDD et la somme des entrées en CDI ou CDD et des entrées liées aux transferts entre établissements d'une même entreprise.

La *part des CDD dans les embauches* est définie comme le rapport entre les entrées en CDD et la somme des entrées en CDI ou CDD, sans prendre en compte les entrées liées aux transferts entre établissements d'une même entreprise.

LES RECRUTEMENTS DE JEUNES SOUS CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE DIMINUENT FORTEMENT

Pour les jeunes de moins de 30 ans, la part des contrats à durée déterminée (CDD) dans les entrées diminue nettement au cours du troisième trimestre 2003 (tableau A). La baisse est plus modérée pour les adultes âgés de 30 à 49 ans. En revanche, cette proportion de CDD augmente pour les personnes ayant au moins 50 ans. Cependant, elle reste largement plus importante pour les plus jeunes.

La part des sorties pour fin de CDD diminue pour tous les groupes d'âge. Cette proportion est beaucoup plus élevée pour les plus jeunes que pour les plus âgés, même si on ne tient pas compte des départs à la retraite, ni des transferts vers d'autres établissements. En revanche, celle des plus âgés est alors proche de celle des adultes.

Les démissions reculent seulement pour les personnes âgées de 30 à 49 ans. On démissionne moins souvent lorsque l'on a atteint la cinquantaine, surtout lorsque l'on travaille dans un établissement occupant au moins 50 salariés. Quel que soit l'âge, les démissions sont près de deux fois plus courantes dans les établissements de 10 à 49 salariés que dans les plus grands.

Les licenciements, économiques ou non, touchent plus souvent les salariés âgés, même si leurs parts dans les sorties diminuent depuis le début de l'année 2003. Par contre, les licenciements économiques s'accroissent pour leurs cadets. Celles des autres licenciements diminuent pour les plus jeunes et demeurent stables pour les personnes âgées de 30 à 49 ans.

Tableau A
Mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus
Structure des entrées et des sorties par âge
Moins de licenciements économiques de salariés âgés

Données CVS trimestrielles en pourcentage

	Établissements de 10 à 49 salariés				Établissements de 50 salariés ou plus				Ensemble des établissements			
	2002		2003		2002		2003		2002		2003	
	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3
Entrées												
Part des contrats à durée déterminée dans les entrées des :												
Moins de 30 ans.....	60,9	60,1	64,7	61,3	73,8	74,4	75,1	71,9	68,5	68,9	70,8	67,6
30 à 49 ans.....	51,8	52,3	54,4	53,8	60,1	60,7	61,5	59,4	56,7	57,5	58,6	57,0
50 ans ou plus.....	54,5	58,9	58,9	59,3	57,9	58,9	60,0	58,1	56,7	58,9	59,5	58,4
Part des contrats à durée indéterminée dans les entrées des :												
Moins de 30 ans.....	31,3	31,0	28,2	31,3	21,3	21,0	19,5	19,9	25,4	24,9	23,0	24,4
30 à 49 ans.....	36,0	35,0	34,2	34,8	27,6	27,7	25,9	25,0	31,0	30,5	29,3	29,1
50 ans ou plus.....	30,3	27,8	28,4	27,4	21,9	22,7	22,5	20,0	25,0	24,8	25,0	23,1
Sorties												
Part des fins de contrat à durée déterminée dans les sorties des :												
Moins de 30 ans.....	51,1	51,5	51,8	51,6	66,7	69,1	68,5	66,5	60,6	62,3	61,7	60,5
30 à 49 ans.....	40,2	40,7	41,3	41,6	48,9	50,4	50,4	48,9	45,5	46,6	46,8	45,9
50 ans ou plus.....	36,2	35,3	36,4	36,4	33,1	32,6	32,7	31,8	34,1	33,5	34,0	33,6
Part des démissions dans les sorties des :												
Moins de 30 ans.....	27,4	26,7	27,2	27,5	16,1	15,1	14,4	15,2	20,7	19,6	19,6	20,0
30 à 49 ans.....	27,7	27,1	27,6	27,0	18,7	17,7	16,3	15,9	22,3	21,4	20,8	20,3
50 ans ou plus.....	14,9	13,3	13,2	13,9	8,2	7,4	7,0	6,8	10,6	9,5	9,3	9,4
Part des licenciements économiques dans les sorties des :												
Moins de 30 ans.....	0,9	1,0	1,1	1,1	0,5	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,8	0,9
30 à 49 ans.....	3,0	3,6	4,0	4,3	2,2	2,3	2,8	3,2	2,5	2,8	3,2	3,7
50 ans ou plus.....	5,2	6,3	4,7	5,3	5,3	4,9	5,3	4,8	5,2	5,6	5,1	4,9
Part des autres licenciements dans les sorties des :												
Moins de 30 ans.....	3,7	4,2	4,3	4,0	3,7	3,8	3,8	3,5	3,7	3,9	4,0	3,7
30 à 49 ans.....	8,2	8,3	8,6	8,8	7,7	8,1	8,0	7,8	7,9	8,2	8,2	8,2
50 ans ou plus.....	11,3	12,2	11,8	11,0	14,0	13,8	12,1	11,4	13,2	13,2	11,9	11,2

Note : les transferts entre établissements, les départs à la retraite et les fins de période d'essai complètent ces parts.
Les données en italiques sont des données brutes car aucune saisonnalité particulière n'a été détectée.

Source : Dares, DMMO/EMMO.

Bibliographie

- [1] Dares (2003), « Conjoncture de l'emploi et du chômage au troisième trimestre 2003 : bons présages et poids du passé », *Premières Informations* n°52.2, décembre, Dares.
- [2] Edouard Fabre, Hélène Fréchou (2003), « Évolution de l'emploi salarié au troisième trimestre 2003 : léger repli tiré par l'industrie », *Premières Informations*, n°51.3, décembre, Dares.
- [3] Magda Tomasini (2003) « Les mouvements de main-d'œuvre au troisième trimestre 2002 : augmentation des entrées », *Premières Informations*, n°16.3, avril, Dares.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.
Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) - Documentation : 01.44.38.23.(12 ou 14) - Télécopie : 01.44.38.23.43
Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr
Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Reprographie : DAGEMO.
Abonnements : *La Documentation française*, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - www.ladocumentationfrancaise.fr
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 116 €, CEE (TTC) 122,20 €, hors CEE (TTC) 124,30 €. Publicité : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.